

# A nos lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 252

PDF erstellt am: **15.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

son de préférer par exemple à un récipient en plastique une corbeille faite d'osier qui repousse, etc.

Mon parti, mon syndicat, ne me donnent aucun conseil, aucune réponse à mes questions, et pourtant quelle action ne pourraient-ils pas avoir, sans obliger pour autant leurs membres à davantage de soirées prises par des « comités ». Ils dissertent gravement du coût de la maladie, mais ignorent les efforts de ceux qui ont prouvé qu'on pouvait ne pas être malade moyennant un retour à une vie et une alimentation normales.

Ils ne sont pas réformistes, mais trop souvent résignés ; résignés à la tyrannie de l'automobile, de l'industrie des médicaments, du tabac, de la publicité, comme incapables d'imaginer qu'il y aurait d'autres remèdes que le recours à l'Etat.

#### Thème N° 6

Il faudrait, après avoir suscité le goût d'un comportement personnel cohérent, créer le cadre dans lequel il pourrait se manifester. Je ne peux qu'énumérer :

a) création de groupements où, en dehors de tout sectarisme, on tenterait un travail mixte : par exemple  $\frac{2}{3}$  du temps de travail consacré à la production industrielle,  $\frac{1}{3}$  à la production agricole (jardin, vergers, plein air, activités allant à la rencontre de besoins ataviques singulièrement profonds ; économie d'énergie (voir Illich !) ;

b) création d'organisations de soutien d'activités méritant d'être encouragées ; par exemple, des ateliers d'entretien du matériel ménager ou routier, ou encore une ligue de gens décidés à soutenir un artisanat adapté à la vie actuelle ;

c) création de maisons familiales construites avec la participation des futurs propriétaires (il faudrait mettre à disposition un matériel, faire des achats collectifs, intéresser des architectes) ;

d) imaginer des maisons de retraites où des vieillards pourraient cesser de se sentir devenus des fardeaux inutiles (entretien d'une basse-cour, petits travaux, sciage de bois, etc.) ;

e) créer une commission formée d'écologistes bien sûr, mais aussi de sociologues, d'économistes, de « moniteurs de vie saine », qui pourraient coordonner une consommation volontairement orientée.

Je suis bien conscient de ce que ma lettre peut avoir d'agaçant pour des lecteurs préoccupés par les mêmes problèmes ; cependant, ai-je vraiment tort de souhaiter qu'une organisation syndicale ou un parti deviennent des rassemblements de gens qui souhaitent agir et en trouvent l'occasion, avec l'aide nécessaire ? Nos organisations de gauche souffrent sans doute d'être formées d'une majorité de citoyens habitués aux solutions toutes cuites.

F. Simond

## Les Chambres malades de la LAMA

Une fois de plus, en matière d'assurance-maladie, les médecins et les caisses ont fait la loi : le Conseil national a accepté, en la modifiant quelque peu, la version de la loi mise au point par les Etats, et inspirée du projet commun des médecins et des assurances. La minorité de gauche s'est battue pied à pied appuyée ici et là par quelques députés bourgeois. Sans succès.

Au cours de ces débats aux Chambres les intérêts des malades n'ont pas fait le poids. On s'est mis d'accord sur une solution « raisonnable » impliquant, pour répondre au leitmotiv de la majorité, des charges supportables pour l'économie et pour les finances publiques. Soit la même chanson qui a ponctué toute l'histoire de l'assurance sociale en Suisse. Pourtant la charge globale entraînée par les projets en présence est à peu de chose près identique. Ce qui change d'un texte à l'autre, c'est la répartition de la charge ; et c'est là qu'est le problème politique.

#### Répartition de la charge

|              | Actuellement | Projet PSS | Projet Etats |
|--------------|--------------|------------|--------------|
| Assuré       | 75 %         | 48 %       | 64 %         |
| Patron       | 4 %          | 36 %       | 20 %         |
| Collectivité | 21 %         | 16 %       | 16 %         |

C'est dire que l'initiative socialiste garde toute sa valeur, et particulièrement dans la mesure où elle ancre un principe clair et simple dans la Constitution : le droit à la santé. Un atout maître si l'on sait que le texte adopté par les Chambres (bientôt dépassé du reste) donnerait lieu encore à de nouvelles et interminables négociations ; et ce à propos d'une question qui doit être résolue dans les plus brefs délais.

#### Et la pratique médicale ?

S'étonnera-t-on enfin des limites de la réflexion parlementaire au sujet de cette révision de la LAMA ? Ce serait souligner les carences d'un débat qui a pu porter sur le principe de l'assurance-maladie, sans aborder la pratique médicale elle-même. Nous reviendrons sur ce dernier aspect du problème dans un prochain article.

## A nos lecteurs (suite)

Manifester votre soutien à DP, mais c'est très simple ! D'abord payer votre abonnement (33 fr., le prix n'a pas changé pour l'année prochaine) au moyen du bulletin vert encarté dans ce numéro. Le plus tôt sera le mieux pour la quiétude de l'équipe de DP à l'approche des fêtes.

P.S. 1. — Si le bulletin vert vous manque, veuillez noter que le CCP se trouve en page 1.

P.S. 2. — Des indications très lisibles de l'expéditeur facilitent grandement la tâche de l'administration.

P.S. 3. — Si vous désirez faire davantage, voir en dernière page.

## Tout se déroule comme prévu

Tout semble être maintenant dit au sujet du Jura. D'où la difficulté d'en parler sans lasser le lecteur. Les lenteurs de l'Histoire, l'inertie sociale et le carcan des institutions obligeant le Jura à piétiner à la porte de la Confédération, condamnent le chroniqueur à rabâcher des évidences en attendant l'avènement désormais inéluctable d'un vingt-troisième canton suisse.

### La position des acteurs

Pour l'observateur extérieur, un bref rappel de la situation est peut-être nécessaire après le débat au Grand Conseil bernois sur le statut du Jura et la régionalisation du canton.

Les séparatistes refusent d'entrer en matière sur toute autre proposition que la création d'un nouveau canton. Seules, à leurs yeux, restent encore à négocier les modalités de la séparation.

La « Troisième Force » qui s'est bien battue ces derniers temps, est profondément déçue d'avoir été vaincue sur ses positions clefs. Elle n'est en effet pas parvenue à faire comprendre et admettre à Berne la nécessité d'octroyer au peuple jurassien des concessions substantielles. Elle envisage maintenant, notamment, un appel à l'intervention et à l'aide de la Confédération.

Les antiséparatistes, avec une mentalité d'assistés et des réflexes de colonisés, trouvent « a posteriori » absolument parfaits les semblants de cadeaux que Berne a daigné leur accorder.

Les Biennois, sans vergogne, ont défendu leurs privilèges en sacrifiant le Jura dont ils retirent pourtant une partie de leur prospérité.

Les Bernois, fatigués de la Question jurassienne et butés dans leur « bon droit » (l'honnêteté nous oblige à signaler ici quelques honorables exceptions) préfèrent aujourd'hui le « divorce » à une « séparation des corps ».

Le Gouvernement, ayant sur les bras un avorton

de statut, dans le dos une sommation du Rassemblement jurassien, dans la tête quelques velléités de machiavélisme, doit organiser un peu en catastrophe un plébiscite — piège, qui ne résoudra nullement le problème et qui sera d'ailleurs saboté par les séparatistes !

La Confédération Ponce-Pilate, empoisonnée par la Question jurassienne (alors-qu'il-y-a-tant-de-choses-à-liquider) ne sait comment intervenir sans créer un précédent fâcheux dans les pratiques feutrées du monde politique suisse ainsi que dans les relations déjà tendues à certains égards entre l'Etat central et les cantons.

Ceux qui sont opposés à la création de l'Etat jurassien croient pouvoir se débarrasser du problème en recourant maintenant très vite au plébiscite « à la bernoise ». Ils croient condamner ainsi les Jurassiens à choisir l'unité du Jura et à renoncer ipso facto à l'indépendance.

Comment ne pas voir dans le canton du Jura « à territoire limité » (si en désespoir de cause, on devait en un premier temps passer par là) non pas la fin, mais bien plutôt la relance du débat sur tous les plans, avec des moyens nouveaux et accrus.

Le canton de Berne ne voit-il pas qu'il trouvera demain en face de lui non plus une association privée, mais un Etat cantonal traitant d'égal à égal malgré la différence d'importance ?

La Confédération ne sait-elle pas qu'elle se verra poser à chaque occasion la question de la réunification du Jura et qu'elle devra en l'occurrence intervenir, puisqu'il s'agira alors d'un litige entre deux de ses membres ?

Les habitants du sud du Jura, minorité francophone encore plus minoritaire dans un canton germanophone, ne bénéficieront plus indirectement, comme jusqu'à ce jour, des revendications séparatistes et de la pression continue exercée par les forces autonomistes. Obligés de prendre en main la défense de leurs droits, soit ils deviendront autonomistes sinon séparatistes, soit ils disparaîtront comme groupe social distinct. Cette dernière éventualité pouvant encore être accé-

lérée par la régression économique et la dépopulation menaçantes des vallées du sud du Jura.

### Le canton du Jura, seul garant de l'unité

L'unité du Jura, à laquelle tout le monde déclare tenir — pour certains parce qu'il est de bon ton de s'y référer — n'est dorénavant plus réalisable à terme que dans le cadre d'un nouveau canton suisse.

Les citoyens de ce pays auront bientôt un lieu où se déclarer « Jurassien » ne sera plus une « infamie ». Ils ne devront plus s'épuiser à défendre leur existence nationale. Les énergies longtemps mobilisées dans la lutte autonomiste pourront être conjuguées et consacrées à la construction et au développement du nouvel Etat. Ce sera là certainement une mutation difficile, car l'expression des oppositions idéologiques ne sera plus subordonnée à l'affirmation « nationalitaire ». C'est cependant dans une réflexion sur ce point que les hommes politiques doivent d'ores et déjà s'engager.

Tout autre scénario appliqué à l'avenir du Jura uni peut enfin être classé au rayon des illusions technocratiques et des utopies juridiques.

## A nos lecteurs (suite et fin)

**Manifester votre attachement à DP, mais c'est très simple ! Il suffit d'abonner vos amis à votre hebdomadaire préféré. Notre formule d'abonnement-cadeau :**

— 53 francs pour régler votre dû et offrir DP pour un an au destinataire de votre choix.

**D'une pierre deux coups ! Vous réglez le problème des cadeaux de fin d'année, et vous vous assurez une lecture passionnante pour cinquante-deux semaines.**

**P.S. — Au dos du bulletin vert la mention très lisible « abonnement-cadeau », et le nom (adresse complète et numéro postal) du nouvel abonné.**